

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 15 décembre 2008

L'An deux mille huit le 15 décembre à 20 h 40

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 8 décembre 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme WADOUX, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, Mme LAURENT, Mme MORILLON, M. ABBI, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : Mme THOLANCE, M. EL HAIME, M. DALBIS, M. RAOUL, Mme MARNA, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, M. SARR, Melle GERMANY, M. UZAN.

Pouvoirs donnés à : Mme DUMOULIN, Melle GHAZOUANI, M. SANTINI, Melle TALLA, M. PEREAU, Mme OSTYN, M. VIALAY, Mme KRAUS, Mme MORILLON, M. QUEVAREC, M. ABBI.

Secrétaire : M. COPILLION.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

**RESTAURATION
COLLECTIVE -
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC -
RAPPORT ANNUEL
2007-2008
(Dossier n° 15)**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 1997 approuvant la signature de la convention de délégation de service public de restauration scolaire et ses différents avenants conclus avec la société SODEXO,

Vu l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 39 et 41 de la convention de délégation de service public,

Vu le rapport de la commission consultative des services publics locaux réunie le 2 décembre 2008,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente

Considérant que le rapport annuel d'activité a été remis par le délégataire le 19 novembre 2008,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner acte du rapport annuel d'activité portant sur la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008 de la convention de délégation de service public confiée à la société SODEXO pour l'exploitation de la restauration collective.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. VIALAY', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel VIALAY

DISCUSSION DELIB 15

Le Maire : « Merci. Questions, commentaires ? Monsieur JAMMET. »

Monsieur JAMMET : « Oui, Monsieur le Maire, quelques commentaires. Davantage de repas ont été distribués, mais ça on le savait déjà puisqu'une délibération qui était passée en ce sens dont 235 000 repas sur l'année, plus 20 000 repas sont sur l'année scolaire ce qui a entraîné une baisse des prix. Ça s'appelle la clause de performance, en gros plus on vend de repas moins ils sont chers. Si en était besoin, c'est bien la preuve d'ailleurs que la SODEXO fait des profits sur le repas de nos enfants et de plus en plus suivant le nombre qu'elle livre. Je rappelle donc la nécessité, à mon avis, d'engager sans attendre une réflexion sérieuse pour le retour en régie municipale ou voir intercommunale de la cantine scolaire. Je vous rappelle d'ailleurs pour ce qui est important, le prix payé par la Ville, le restaurant inter-entreprises pour adultes, délibération 10 que l'on vient de voir, formule complète quatre plats 8,35 €. Ce sont des repas pour adultes, cantine scolaire 8,90 €, on voit bien là qu'il y a un problème de facturation y compris vis-à-vis entre la SODEXO et un restaurant associatif. Je le dis d'autant plus que le contrat de la délégation arrive à échéance en 2012 et donc c'est maintenant qu'il faut y réfléchir et s'y préparer. Deuxième commentaire, sur les prix pour les familles jusqu'à 4,78 € pour le rapport concerné puisque maintenant c'est passé à 4,91 €. Je vous rappelle aussi qu'un agent communal, pour une formule complète, 4 plats adultes restaurant inter-entreprises, paye 4,55 € c'est-à-dire moins cher que les 4,91 € que payent plein pot certaines familles. On annonce beaucoup de politique sociale de la Ville notamment dans ce rapport mais en annonçant des chiffres. Ces chiffres des familles qui bénéficient des premières tranches de facturation 1769 familles, ça représente seulement 20 % des familles concernées qui relèvent, donc trois premières tranches de facturation 1,73 à 2,20 par repas et quant à la gratuité totale, ça représente 2 %, 2, je crois que ça relativise vos effets de manche quant à la politique sociale qui est menée par la Ville en ce domaine. Je crois que ça ajoute donc à mon premier commentaire le besoin urgent et dans l'immédiat d'une part de réviser les tranches de facturation et à mon avis de commencer tout de suite de diminuer les tarifs pour que de plus en plus d'enfants est accès à la cantine et donc à un repas quotidien, en tout cas quotidien par jour scolaire, équilibré, dans l'ensemble de la ville. Trois, les impayés, je crois qu'ils sont signes des difficultés des familles. Vous vous en félicitez, les impayés sont en diminution. Je crois que malheureusement les difficultés des familles ne devraient pas reculer, bien au contraire, notamment cette année. Pourquoi les impayés reculent ? C'est que vous vous êtes lancés dans une stratégie de recouvrement des impayés par un Cabinet spécialisé, par une société dont c'est le rôle de recouvrer les impayés j'allais dire du type de ceux que l'on connaît bien, qui sévissent dans le secteur des crédits personnels etc... Les impayés ont reculé, bien entendu, mais je crois vraiment que ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait baisser la température. Donc il me semble que par rapport à ça il y a vraiment des mesures à prendre techniques, claires, politiques. »

Le Maire : « D'autres commentaires ? Bien, Monsieur JAMMET des fois ça me laisse un peu pantois, les commentaires que vous faites, les interprétations que vous faites. J'imagine que Monsieur MARIOJOULS, qui me regarde, comme ça serait certainement heureux de vous dire comment se forment les prix. Et que, effectivement, plus on produit, plus à un moment donné les coûts de structures qui sont intangibles, font que ça peut permettre justement que les repas coûtent moins chers puisque tout est dans le prix des repas, tout est inclus dedans et donc ce qui est bien c'est que nous ayons des clauses de performance qui permettent à partir d'un certain montant, car justement il y a des économies d'échelle, et bien le bénéfice puisse en revenir à la collectivité. Et donc moi j'en suis au contraire très satisfait.

Deuxièmement, vous comparez des choses tout à fait non comparables. Aller comparer le RIE sur lequel les clients mangent, se déplacent eux-mêmes avec X écoles sur lesquels il y a des sites de livraison, on ne compare pas des choses qui ne sont pas comparables, on n'est vraiment pas dans le même périmètre. Mais surtout quand vous évoquez les impayés et la dimension sociale qu'il peut y avoir, là je crois que vous avez peut-être des éléments de comparaison qui manquent. D'abord je dois dire que si les impayés sont à ce niveau là ce n'est forcément pas le fait des basses tranches, les basses tranches payent très peu voire pas du tout et donc ça ne constituerait pas des sommes qui sont à cette hauteur. En réalité les impayés ne sont pas le fait de ceux qui ont les situations les plus modestes, c'est exactement ça et je dois dire que la Ville de Mantes a la tarification la plus sociale de tout l'arrondissement, sans aucun souci. Vous ne trouvez d'ailleurs pas de communes où les taux y compris des communes qui pourtant pour certaines doivent vous être chères, où la gratuité des repas existent, ce n'est pas vrai ; Nous avons donc la tarification la plus sociale et je veux simplement rappeler, pour tout le monde, le coût des cantines que vous trouvez très facilement en déduisant le coût des repas et la charge qui est facturée aux familles et bien quand vous faites cette simple soustraction vous voyez que les cantines coûtent au budget de la Ville 1 500 000 €. Alors si ça, ce n'est pas une prise en charge importante des frais de repas pour l'ensemble des habitants avec une dégressivité en fonction des situations lorsqu'elles sont les plus modestes et bien c'est vraiment que l'on est à avoir une très mauvaise lecture, je n'ose imaginer que ce soit autre chose. Voilà, sur ce, y a-t-il pour donner acte de cette DSP, des oppositions ? Des abstentions ? Donc une abstention sur la production de ce rapport, pour donner acte de ce rapport annuel d'activités. »

Monsieur MARIOJOULS : « Monsieur le Maire, il faut que l'on se mette d'accord une fois pour toute. Est-ce que donner acte, ça veut dire que l'on vote, que l'on manifeste une adhésion ou une répulsion et à ce moment là je veux dire, on vote ou on ne vote pas ? Il faut savoir. »

Le Maire : « Nous avons l'obligation, les textes disent que l'obligation est faite, que les rapports sur la délégation de service public, soit faite en Conseil Municipal. Il nous appartient donc de donner acte que la présentation a été faite sur ce Conseil Municipal. Qu'ensuite on ne soit pas à y voir, comment dire, les bonnes orientations politiques que chacun voudrait y avoir, qu'on ait des avis divergents, ça s'est complètement possible, la preuve. »

Monsieur MARIOJOULS : « Vous nous demandez de nous abstenir pour la présentation de cette délibération. »

Le Maire : « Je ne vous demande pas, vous êtes un homme libre. »

Monsieur MARIOJOULS : « Vous dites : vous votez POUR, vous votez CONTRE, vous vous abstenez... ».

Le Maire : « Est-ce que vous nous donnez acte que ce rapport d'activités a bien été présenté. »

Monsieur MARIOJOULS : « Est-ce vraiment utile que l'on s'exprime sur le.... »

Le Maire : « C'est la loi, ce sont les textes, Monsieur MARIOJOULS, je n'ai pas la prétention de les refaire. Est-ce que vous donnez acte que ce rapport a été présenté, oui ou non. Qui est

CONTRE ? Tout le monde donne acte et bien voilà, c'est tout ce que je vous demandais. Ce n'était pas d'être d'accord avec la DSP sinon nous n'en serions pas là. »